

Avis d'enquête publique sur le projet de déclassement d'une portion de voirie au droit du 8 rue de la Pépinière

Par arrêté n°2025T025 du 14 février 2025, le Maire de la commune de Meudon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement de la portion de voirie comprise à l'angle de la rue de la Pépinière et de la route de Verrières constituée d'un ancien rond-point et d'un terre-plein central.

A cet effet Monsieur AIME Bernard, exerçant la profession de Directeur de l'aménagement urbain et de l'habitat d'une collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique pour ce projet se déroulera du 7 mars au 21 mars 2025 inclus.

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Meudon, 6 avenue le Corbeiller 92190 Meudon, du 7 mars au 21 mars 2025 inclus (sauf jeudi après-midi, samedi, dimanche et jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, vendredis et de 8h30 à 12h00 le jeudi. Le dossier d'enquête pourra être consulté à partir du site internet : « <https://www.meudon.fr/> », dans la rubrique « mon quotidien-urbanisme- enquêtes publiques » pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra en ce lieu (Mairie de Meudon, 6 avenue le Corbeiller 92190 Meudon):

- prendre connaissance des dossiers, aux jours et heures indiqués, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.
- adresser par correspondance ses observations écrites au commissaire enquêteur ou par mail à contact.patrimoine@mairie-meudon.fr.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement en Mairie de Meudon les observations du public : Le vendredi 7 mars 2025 de 8h30 à 12h00 ; Le vendredi 21 mars 2025 de 13h30 à 17h30.

Il pourra, si nécessaire, entendre toute personne qu'il jugerait utile de consulter.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquêtes seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune de Meudon les pièces du dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Ce rapport pourra être consulté par le public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ou être porté à la connaissance de toute personne physique ou morale concernée sur demande adressée à Monsieur le Maire.